



ACP Baeck
BCE 0.597.822.282
Rue Antoine Baeck, 100
1090 Jette

Compte courant : BE77 0013 2022 2742
Compte d'épargne : BE73 0342 4153 9560

Dettes Desmedt à la date du 31 mars 2024

	Charges	Fond d'épargne
2020-2021	894,99	261,36
2021-2022	835,41	285,12
2022-2023	1100,68	285,12
2023-2024		
Avril	400	23,76
Mai	400	23,76
Juin	400	23,76
Juillet	200	23,76
Août	200	23,76
Septembre	200	23,76
Octobre	200	23,76
Novembre	200	23,76
Décembre	200	23,76
Janvier	200	23,76
Février	200	23,76
Mars	200	23,76
	5831,08	1116,72

Résidence Baeck
Rue Antoine Baeck, 100
1090 Jette
BCE 0.597.822.282

2

██████████
Rue Antoine Baeck, 100
1090 Bruxelles

Exercice 2020-2021

Desmedt - App D1

Quot : 193

Libellé	Total	Quote-part
Syndic	900,00	211,83
Frais administratif	43,55	10,25
Assurance	1290,82	249,13
Nettoyage	660,00	165,00
Chauffage	3151,36	186,48
Travaux	530,00	102,29
Privatif (Déplacement Ista)	80,01	80,01
Total	6655,74	1004,99

Décompte		1004,99
Provision demandée		-110,00
Solde		894,99


Solde au 31 mars 2021 : 894,99

Le solde positif est à verser au compte de la copropriété
BE77 0013 2022 2742 endéans les trente jours.

Le solde négatif sera remboursé dans les mêmes délais.

Résidence Baeck
Rue Antoine Baeck, 100
1090 Jette
BCE 0.597.822.282

3


Rue Antoine Baeck, 100
1090 Bruxelles

Exercice 2021-2022

Desmedt - App D1

Quot : 193

Libellé	Total	Quote-part
Syndic	900,00	211,83
Frais administratif	45,00	10,59
Assurance	1337,23	258,09
Nettoyage	660,00	165,00
Chauffage	4222,62	129,94
Travaux	240,00	60,00
Privatif (Déplacement Ista)	0	0
Total	7404,85	835,45

Décompte		835,45
Provision versée		0,00
Solde		835,45


Solde au 31 mars 2022 : 835,45

Le solde positif est à verser au compte de la copropriété
BE77 0013 2022 2742 endéans les trente jours.

Le solde négatif sera remboursé dans les mêmes délais.

Résidence Baeck
Rue Antoine Baeck, 100
1090 Jette
BCE 0.597.822.282

4


Rue Antoine Baeck, 100
1090 Bruxelles

Exercice 2022-2023

Desmedt - App D1

Quot : 193

Libellé	Total	Quote-part
Syndic	990,00	233,01
Frais administratif	45,00	10,59
Assurance	1477,69	285,19
Nettoyage	750,00	187,50
Chauffage	8647,50	130,44
Electricité commun	300,00	75,00
Travaux	190,80	47,70
Frais Avocat	525,00	131,25
Total	12925,99	1100,68

Décompte		1100,68
Provision versée		0,00
Solde		1100,68

Solde au 31 mars 2023 : 1100,68

Le solde positif est à verser au compte de la copropriété
BE77 0013 2022 2742 endéans les trente jours.

Le solde négatif sera remboursé dans les mêmes délais.



Procès-verbal de l'Assemblée Générale des copropriétaires qui s'est tenue en date du **Vendredi 24 mai 2019 à 18 h 30** à l'adresse : rue Antoine Baeck, 100 à 1090 Jette.

1. Ouverture de la séance.

Monsieur Buyens souhaite la bienvenue à tous les participants.

2. Validité de l'Assemblée Générale.

782 quotités sont présentes et 0 sont représentés sur un total de 1000.

4 copropriétaires sont présents et 0 sont représentés sur un total de 6 copropriétaires.

Présents: Perrenoud, Willems, Willems, Buyens,

Représentés:.....

Absents: [REDACTED] Dufour.....

Au total, 4 copropriétaires sont présents et représentés avec 782 quotités.

L'assemblée générale est valablement constituée.

3. Approbation et décharge à donner au Conseil de copropriété et au syndic pour les comptes clôturés au 31 mars 2019.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité des présents les comptes pour l'exercice 2018/2019.

4 Budget 2019-2020.

Proposition de budget annuel: 6.600 euros

Le budget annuel 2019/2020 est approuvé à l'unanimité des présents;

5. Fonds d'épargne 2019-2020.

Proposition du montant du fonds d'épargne annuel : 1.000 euros.

Le montant du fonds d'épargne 2019/2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

6. Travaux en attente : Réfection de la façade arrière se fera au mois de juin 2019

Travaux à prévoir : Mise en peinture des communs.

L'Assemblée générale prendra décision lors de la prochaine Assemblée générale en 2020.

7. Réélection du syndic et du vérificateur aux comptes.

Mr Buyens est réélu à l'unanimité des présents comme syndic et Mr Perrenoud est réélu à l'unanimité des présents comme vérificateur aux comptes.

8. Fixation de la prochaine assemblée générale.

La prochaine assemblée générale est fixée dans la deuxième quinzaine du mai 2020.

9. Divers.

Relevé des divers compteurs et calorimètres par Ista.

Ista nous a communiqué qu'il faut procéder au remplacement des divers compteurs et calorimètres par des appareils digitaux. Faute de quoi Ista n'assurera plus les relevés.

Le coût est d'environ 400 euros par logement.

Les frais d'installation sont de :

100 euros si Ista choisi la date des travaux.

350 euros si les copropriétaires choisissent la date des travaux.

Tous les points proposés ayant été épuisés, la séance est levée à 19 h 45.

Le syndic.

Le vérificateur aux comptes.

Bruxelles, le 10 juin 2022

RESIDENCE BAECK

Procès-verbal de l'Assemblée Générale des copropriétaires qui s'est tenue en date du **Vendredi 10 juin 2022 à 18 h 00** à l'adresse : rue Antoine Baeck, 100 à 1090 Jette.

6

1. Ouverture de la séance.

Monsieur Buyens souhaite la bienvenue à tous les participants.

2. Validité de l'Assemblée Générale.

782 quotités sont présentes et 0 sont représentés sur un total de 1000.

4 copropriétaires sont présents et 0 sont représentés sur un total de 6 copropriétaires.

Présents: Perrenoud, Willems, Willems, Buyens,

Représentés:

Absents: [REDACTED], Dufour.....

Au total, 4 copropriétaires sont présents et représentés avec 782 quotités.

L'assemblée générale est valablement constituée.

3. Approbation et décharge à donner au Conseil de copropriété et au syndic pour les comptes clôturés au 31 mars 2022.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité des présents les comptes pour l'exercice 2021/2022.

4. Réélection du syndic et du vérificateur aux comptes.

Mr Buyens est réélu à l'unanimité des présents comme syndic et Mr Perrenoud est réélu à l'unanimité des présents comme vérificateur aux comptes.

5. Budget 2022-2023.

Proposition de budget annuel: 6.600 euros

Le budget annuel 2022/2023 est approuvé à l'unanimité des présents;

6. Fonds d'épargne 2022-2023.

Proposition du montant du fonds d'épargne annuel : 1.000 euros.

Le montant du fonds d'épargne 2022/2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

7. Travaux à prévoir : Contrôle étanchéité de la toiture

Vérification de la façade avant de l'immeuble

Mise en peinture des communs.

L'Assemblée générale prendra décision lors de la prochaine Assemblée générale en 2023.

9. Fixation de la prochaine assemblée générale.

La prochaine assemblée générale est fixée dans la deuxième quinzaine du mai 2023.

10. Divers.

[REDACTED]

Tous les points proposés ayant été épuisés, la séance est levée à 20h00.

Le syndic .

7

Compte-rendu de la réunion des copropriétaires qui s'est tenue en date du **Mercredi 10 août 2022** à 17 h 00 à l'adresse : rue Antoine Baeck, 100 à 1090 Jette.

1. Uniformisation de la façade en front de rue.

Mr Willems à fait procéder au remplacement des châssis de fenêtre sans tenir compte de l'uniformisation de la façade de l'immeuble.

Les nouveaux châssis sont de couleur blanche alors qu'ils doivent être de couleur marron. Il n'a pas été tenu compte que les nouveaux châssis doivent être de modèle identique aux anciens châssis.

Mr Willems fera le nécessaire en remplaçant les châssis blancs par des châssis de couleurs marron et modèle identique aux anciens.

2. Augmentation du montant des charges mensuelle.

Mr Buyens fait part de la réception de la facture de clôture de l'exercice 2021/2022.

Montant de la facture 3852,37 euros.

Montant prévisible de la facture pour l'exercice 2022/2023 : environ 7500 euros.

Le budget 2022/2023 comprend la facture (3852€), la prévision (7500€), l'assurance incendie (1400€) et les divers frais, total : **13.500 euros**.

Au vu de l'augmentation substantiel du coût de l'énergie Mr Buyens se voit dans l'obligation de proposer de porter les charges mensuelle à partir du mois d'août à :

Mr Willems 500 euros par logement.

Mr Perrenoud 400 euros pour son logement.

La proposition faite par Mr Buyens est acceptée par Mr et Mme Willems et Mr et Mme Perrenoud.

Une réévaluation des charges mensuelle sera faite en fin d'exercice 2022/2023

3. Proposition faite par Mr Willems.

Mr Willems propose de remplacer la chaudière générale par cinq petites chaudières.

Une chaudière par logement et une chaudière pour production d'eau chaude.

Cela permettra à chaque occupant de logement de gérer lui-même sa consommation d'énergie.

La consommation d'eau chaude sera facturée selon le relevé des compteurs.

Un devis sera demandé au chauffagiste pour ces travaux afin de pouvoir prendre une décision fin d'année.

Le syndic .

8

Procès-verbal de l'Assemblée Générale des copropriétaires qui s'est tenue en date du **Lundi 05 juin 2023** à 18 h 15 à l'adresse : rue Antoine Baeck, 100 à 1090 Jette.

1. Ouverture de la séance.

Monsieur Buyens souhaite la bienvenue à tous les participants.

2. Validité de l'Assemblée Générale.

782 quotités sont présentes et 0 sont représentés sur un total de 1000.

4 copropriétaires sont présents et 0 sont représentés sur un total de 6 copropriétaires.

Présents: Perrenoud, Willems, Willems, Buyens,

Représentés:

Absents: [REDACTED] Dufour.....

Au total, 4 copropriétaires sont présents et représentés avec 782 quotités.

L'assemblée générale est valablement constituée.

3. Approbation et décharge à donner au Conseil de copropriété et au syndic pour les comptes clôturés au 31 mars 2023.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité des présents les comptes pour l'exercice 2022/2023.

4. Réélection du syndic et du vérificateur aux comptes.

Mr Buyens est réélu à l'unanimité des présents comme syndic et Mr Perrenoud est réélu à l'unanimité des présents comme vérificateur aux comptes.

5. Budget 2023-2024.

Le syndic propose de porter le budget annuel à 11.500 euros.

Le nouveau budget annuel 2023/2024 est approuvé à l'unanimité des présents;

Provision de charge à partir de juillet 2023 : Willems G2 : 300 euros
Willems D2 : 300 euros
Perrenoud G1 : 200 euros
[REDACTED] D1 : 200 euros

6. Fonds d'épargne 2023-2024.

Proposition du montant du fonds d'épargne annuel : 1.000 euros.

Le montant du fonds d'épargne 2023/2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

7. Travaux à prévoir : Contrôle étanchéité de la toiture

Vérification de la façade avant de l'immeuble

L'Assemblée générale prendra décision lors de la prochaine Assemblée générale en 2024.

8. Fixation de la prochaine assemblée générale.

La prochaine assemblée générale est fixée dans la première quinzaine du mois de juin 2024.

9. Divers.

[REDACTED]

Tous les points proposés ayant été épuisés, la séance est levée à 19h30.

Le syndic .